

Tableau de présentation des périodes d'ouverture des appels à projets ou à candidatures et des enveloppes FEADER correspondantes

Proposé à la Commission Permanente du 13 décembre 2020

Le reliquat d'une enveloppe qui n'aurait pas été intégralement consommée sur une période est automatiquement basculé sur la période suivante.

Numéro TO	Libellé	Période de dépôt de dossiers	Enveloppe 2020
4.4.1	Appel à projets : Investissements non productifs pour la préservation de la biodiversité	Du 06/01/2020 au 12/03/2020	50 000€
		Du 13/03/2020 au 11/06/2020	50 000€